

N° 05 bis/20  
RAPPORT de la demande de crédit  
de CHF 195'300.- pour la rénovation  
de la toiture des bâtiments abritant le  
Musée du fer et du chemin de fer

---

Vallorbe, le 30 Septembre 2020

Au Conseil Communal de et à  
1337 Vallorbe

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Mesdames Thiebaud-Sacco Ghislaine, Glawdys Monnin (rapporteur), Messieurs Marcel Anex, Joël Jeanmonod (président) et Alain Kolly s'est réunie le lundi 14 septembre sur place pour examiner le préavis susmentionné ainsi que le lundi 28 septembre. Monsieur Christophe Maradan, municipal ainsi que Gérald Bussod, chef du service des bâtiments étaient présents durant la première séance. Nous les remercions pour leurs explications claires ainsi que pour le temps qu'ils nous ont consacré.

Lors de notre séance de commission, Monsieur Maradan nous a relaté l'historique de ce bâtiment depuis juin 1980, soit les divers travaux effectués sur la toiture, les tuiles et les poutres remplacées ainsi que la pose d'une isolation. Un puit de lumière dans le toit plat a été créé ainsi que l'étanchéité de celui-ci.



Actuellement, la partie ouest du bâtiment (enregistrée avec une note «2» au recensement architectural de l'Etat de Vaud) est en copropriété entre la Commune et la famille Silvio Viotti, laquelle avait rénové la partie de toit qui lui incombait en 1995.

La commission a pu constater sur place que la couverture du pan nord (230 m<sup>2</sup>) de la partie centrale des immeubles est dans un état critique: l'état des tuiles, dont certaines datent de 1883 ainsi que la vétusté de la ferblanterie ont provoqué une détérioration de la sous-toiture, ce qui a pour conséquence d'importantes infiltrations d'eau qui surviennent par temps de pluie dans le Musée du fer. L'état du pan sud est moins alarmant; néanmoins la ferblanterie de la cheminée n'est plus étanche.



La toiture de l'annexe du musée (97 m<sup>2</sup>) est d'époque, avec une sous-toiture qui a souffert ces dernières années en raison également de l'ancienneté des tuiles et de la ferblanterie, devenue irréparable par endroits.

L'étanchéité du toit plat (125 m<sup>2</sup>) montre également des signes de faiblesse aux jointures, aux pliures ainsi qu'aux niveaux des trois puits de lumière où des infiltrations d'eau arrivent jusqu'à l'intérieur des locaux.

### **Descriptif des travaux**

La ferblanterie et la toiture du bâtiment principal, de l'annexe et du toit plat seront refaites à l'identique, hormis les trois puits de lumière qui seront supprimés.

La réfection de la toiture située entre la partie habitée par la famille Viotti et le musée permettra en outre d'améliorer l'isolation phonique des cloisons communes et de l'entre-poutraison.

Enfin, profitant de cette demande de crédit et afin de limiter le risque d'inondation dans le Musée du fer lors de fortes crues de la rivière, il est prévu qu'un batardeau mobile soit installé devant la porte d'accès à la salle d'exposition.



#### Couts des travaux (toutes taxes comprises)

- Charpente et couverture	CHF	88'700
- Ferblanterie + échafaudages	CHF	45'600
- Etanchéité du toit plat	CHF	25'000
- Isolation	CHF	20'000
- Electricité	CHF	5'000
- Batardeau	CHF	6'000
- Divers et imprévus	CHF	5'000
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>195'300</b>

Ces travaux n'ayant pas été prévus dans le plan des dépenses des investissements 2020, la municipalité a décidé de les faire passer en priorité au vu de l'urgence de la situation et de reporter le projet lié à la rénovation de la toiture et des façades du bâtiment situé à la ruelle des Grandes-Forges 17-19.

La commission rejoint l'avis de la Municipalité sur le bienfondé de ces travaux, mais elle souhaite de la mettre en garde sur le besoin d'entretien à long terme de ces infrastructures, particulièrement le toit plat.

Fondée sur ce qui précède, la Commission prie le Conseil communal de bien vouloir voter la conclusion suivante :

## La commission

- Vu le préavis 05/20 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'300.- pour la rénovation de la toiture des bâtiments abritant le Musée du fer et du chemin de fer ;
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

## Au nom de la commission :

Le président  
Joël JEANMONOD



La rapporteure  
Glawdys MONNIN

